



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France



EQUATION
94, boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

*Chambre de Commerce et
d'Industrie de Région Provence
Alpes Côte d'Azur*
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur
8, rue Neuve-Saint-Martin - 13001 Marseille
Ce rapport contient 24 pages



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France



EQUATION
94, boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 8, rue Neuve-Saint-Martin - 13001 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre consulaire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
13 mai 2022

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Passifs éventuels » de l'annexe des comptes annuels concernant l'état des passifs éventuels non provisionnés en comptabilité.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été soumis à l'avis de la Commission des Finances et arrêtés par Monsieur le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
13 mai 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 13 mai 2022

Paris, le 13 mai 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

EQUATION



Georges Maregiano
Associé

Xavier Rolland
Associé

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF	Exercice 2021			2020
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
ACTIF				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	563 014	559 014	4 001	1 896
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 672 708	2 984 592	688 116	752 610
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	675 817	594 986	80 831	97 099
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2) :				
Participations	241 801	172 718	69 083	72 431
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	79 657	-	79 657	79 657
Prêts et avances interservices accordés				
Autres	14 016 816	-	14 016 816	17 682 778
TOTAL I	19 249 814	4 311 310	14 938 504	18 686 471
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	2 352
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	655 975	20 899	635 076	876 793
Autres	13 278 430	-	13 278 430	13 928 083
Valeurs mobilières de placement	4 547 549	-	4 547 549	5 182 957
Disponibilités	3 428 772	-	3 428 772	1 971 477
Charges constatées d'avance (3)	118 172	-	118 172	87 648
TOTAL II	22 028 898	20 899	22 007 999	22 049 310
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	41 278 712	4 332 209	36 946 503	40 735 782
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES		
Apports	836 537	836 537
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves réglementaires		
Autres	35 604	35 604
Report à nouveau(b)	618 955	706 380
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	606 775	87 424
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	859 961	253 186
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant		
TOTAL I bis		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention	-	-
Fonds sous forme de prêts	-	-
Fonds en vue de sousc titres	-	-
TOTAL I ter		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	189 509	1 923 929
Provisions pour charges	14 795 008	17 225 304
TOTAL II	14 984 516	19 149 233
DETTES (1)(e)		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts dettes auprès des étabs de crédit (2)	-	30 607
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Prêts et avances interservices reçus	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	1 834 705	1 754 735
Dettes fiscales et sociales	16 120 031	15 221 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 049	19 018
Autres dettes	1 654 984	2 566 784
Produits constatés d'avance	1 474 257	1 740 642
TOTAL III	21 102 026	21 333 363
Ecarts de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)	36 946 503	40 735 782
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2)Dont concours banc courants soldes crédit bqce		
(a)Détailler conformément réglementation vigueur		
(b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report.		
(c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte		
(d) dettes sur achats ou prestation de service		
(e) Excp appli(1), avance & acompte reçu cde cours		
(f) Autres que 16883, 16884		
NB :les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste Autres dettes" si leur nature véritable " le justifie		

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-CHARGES

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2020	Budget voté Année N (B) 2021	Budget exécuté Année N (C) 2021	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives	50 045 260	40 471 000	41 126 234	655 234
Prélèvements France Telecom	-	-	-	-
Reversements (A)	50 045 260	40 471 000	41 126 234	655 234
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières & autres	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	1 009 717	3 050 000	1 574 763	1 475 237
Impôts, taxes & versements assimilés	5 024 577	4 702 000	4 874 078	172 078
Salaires & traitements	42 658 628	39 902 000	41 006 007	1 104 007
Charges sociales	23 486 539	19 919 000	22 622 929	2 703 929
Dotations aux amortissements & provisions				
Sur immos :dotation aux amortissements	105 588	110 000	100 125	9 875
Sur immobilisations :dotation aux provisions	-	-	-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	2 778	-	6 593	6 593
Pour risques & charges : dotation provisions	23 861 564	-	16 127 540	16 127 540
Autres charges	287 962	-	324 595	324 595
Contributions versées aux services	-	-	-	-
SOUS- TOTAL B	96 437 353	67 683 000	86 636 630	18 953 630
TOTAL (A+B) = I	146 482 613	108 154 000	127 762 864	19 608 864
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-	-	-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	12 217	-	3 348	3 348
Intérêts & charges assimilées	-	-	-	-
Différence négative de change	40	-	40	40
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-	-	-	-
TOTAL III	12 257	-	3 388	3 388
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	-	-	5 000	5 000
Sur opérations en capital	-	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
TOTAL IV	-	-	5 000	5 000
Impôts sur les bénéfices (V)	3 479	2 000	4 998	2 998
Total des charges (I+II+III+IV+V)	146 498 349	108 156 000	127 776 250	19 620 249
Solde créditeur - bénéfice	87 424	344 000	606 775	262 775
TOTAL GENERAL	146 585 774	108 500 000	128 383 025	19 883 024

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-PRODUITS

PRODUITS	Budget exécuté Année N-1 (A) 2020	Budget voté Année N (B) 2021	Budget exécuté Année N (C) 2021	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
TFC	55 730 596	46 176 000	46 713 015	537 015
Ventes de marchandises	58 750	-	169 375	169 375
Production vendue (biens & services)(a)	373 400	235 000	521 949	286 949
			-	-
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	314 650	235 000	352 574	117 574
			-	-
Production stockée(c)			-	-
Production immobilisée			-	-
Ressources origine publique & subv exploit.	602 791	912 000	476 459	435 541
Reprises s/provisions(& amort.)	23 798 511	500 000	16 634 539	16 134 539
Transfert de charges	66 487 397	60 442 000	64 065 352	3 623 352
Autres produits	359 487	-	112 261	112 261
Contributions reçues des autres services				
Sous-total (C)	90 529 212	61 854 000	81 064 089	19 210 089
TOTAL (A+B+C) = I	146 574 459	108 265 000	128 129 677	19 864 678
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)				
Produits financiers				
de participation (2)	358	-	463	463
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)			-	-
Autres intérêts et produits assimilés(2)			-	-
Reprises sur provisions			-	-
Transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	10 957	9 000	4 925	4 075
TOTAL III	11 315	9 000	5 388	3 612
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	-	226 000	247 960	21 960
Cessions d'éléments d'actif *	-	-	-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	-	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL IV	-	226 000	247 960	21 960
Total des produits (I+II+III+IV)	146 585 774	108 500 000	128 383 025	19 883 025
RESULTAT - Perte	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	146 585 774	108 500 000	128 383 025	19 883 025
* anciennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)				

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Récupération TVA et taxe sur les salaires sur exercices antérieurs

A la suite de deux réclamations adressées au service des impôts, la CCIR a reçu deux dégrèvements liés à la TVA et à la taxe sur les salaires relatifs aux exercices 2017 à 2019. Ces dégrèvements ont été enregistrés pour un montant de 226 K€ en produit exceptionnel.

Poursuite du plan de mutualisation de la fonction SI (Systèmes d'information)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses régionales de la fonction SI ainsi que le salaire de son Directeur sont centralisés à la CCIR. Ceci permet l'accélération de la mutualisation des services rendues par la Direction des SI au sein du réseau des CCI de la région.

Election de la nouvelle mandature

Lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2021, M Philippe RENAUDI a été élu à l'unanimité des membres présents et représentés Président de la CCI de Région pour la nouvelle mandature 2021-2026.

Crise du COVID19

La CCIR PACA n'a pas été impacté durant l'exercice 2021 par la crise sanitaire ; elle a pris les mesures nécessaires pour poursuivre ses activités via un maintien d'activité pour certains salariés et le recours au télétravail ou activité partielle pour d'autres.

AUTRES ELEMENTS

Point sur la prise en charge des indemnités chômage des collaborateurs

- L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1^{er} avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus pendant 24 mois.

Pour autant, la CCIR continue à verser les indemnités et cotisations retraite des « anciens » chômeurs comme précisé ci-dessous.

Pour rappel, les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1^{er} janvier 2019. En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance
- D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assure pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué fin 2021 une **provision de 5.006 K€** correspondant aux **indemnités chômage et cotisations de retraite**, dont 442 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 4.564 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

La population des bénéficiaires d'indemnités chômage est communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnisations sur la période du 01/02/2019 au 30/11/2021.

La population évaluée est segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
 - Les personnes ayant des droits non déchus.
 - Par prudence nous provisionnons les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits après l'âge de soudure : elles ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande. Sont en revanche exclus de cette population les allocataires identifiés par la CMAC, en lien avec ses adhérents, comme ayant bénéficié d'une CCART spécifique.

- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées, mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
 - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite (à l'exception des personnes âgées de plus de 62 ans dont la dernière indemnisation remonte à plus de 6 mois de la date de calcul).
 - Comme dans la partie précédente, nous provisionnons les personnes ayant des droits non déchus.
- Les personnes dont le dossier est en cours d'instruction au 30/11/2021 mais non mis en paiement,
- Les fins de contrat CDD et les ruptures de contrat à durée indéterminée dont l'échéance est connue à fin 2021 et dont la durée totale des contrats respecte la durée minimale d'affiliation requise.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Plan de suppression de poste

L'Assemblée Générale de la CCIR du 6 avril 2022 a décidé de supprimer 45 postes dont 25 occupés. Depuis le vote, des recherches de reclassement sont entreprises. Pour l'ensemble des postes vacants ou devenus vacants, une priorité est donnée, à compétences égales, aux collaborateurs dont le poste est supprimé. Le nombre de licenciements n'est pas encore connu à la date de l'arrêté des comptes.

Crise du COVID19

L'arrêté des comptes a été effectué dans un contexte où l'épidémie de Covid 19 sévit dans une moindre mesure. A date, la CCIR PACA n'a pas identifié d'incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation en lien avec cette crise sanitaire.

Conflit en Ukraine

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

Cependant, cet événement post-clôture est sans incidence sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021 de la CCIR.

Baisse de la TFC

L'article 82 de la Loi de Finance Initiale 2021 prévoit une baisse de 50M€ du plafond de la Taxe Additionnelle à la CFE passant de 349M€ à 299M€. Cette baisse a eu une incidence sur la répartition de la ressource fiscale auprès des CCIT pour l'exercice 2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec des dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	557 614		5 400
TOTAL	557 614	-	5 400
Constructions sur sol propre	2 698 889		
Installations générales agencements aménagements des constructions	973 819		
Matériel de transport	-		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	659 749		16 068
TOTAL	4 332 457	-	16 068
Titres participations	241 801		
Prêts, autres immobilisations financières	17 762 435		30
TOTAL	18 004 236	-	30
TOTAL GENERAL	22 894 307	-	21 498

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			563 014	
TOTAL	-	-	563 014	-
Construction sur sol propre	-	-	2 698 889	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	-	-	973 819	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	-	-	675 817	-
TOTAL	-	-	4 348 525	-
Titres participations	-	-	241 801	-
Prêts, autres immobilisations financières	-	3 665 992	14 096 473	-
TOTAL	-	3 665 992	14 338 274	-
TOTAL GENERAL	-	3 665 992	19 249 814	-

*Autres immobilisations financières : Dont 13 049 025 € comptabilisées au titre de la neutralisation des provisions et passifs sociaux des CCIT.

Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	555 718	3 296	-	559 014
TOTAL	555 718	3 296	-	559 014
Construction sur sol propre	1 964 746	57 085	-	2 021 831
Installations générales agencements aménagements des constructions	955 353	7 408	-	962 761
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	562 651	32 336	-	594 987
TOTAL	3 482 750	96 829	-	3 579 578
TOTAL GENERAL	4 038 467	100 125	-	4 138 593

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 296	-	-	-	-
TOTAL	3 296	-	-	-	-
Construction sur sol propre	57 085	-	-	-	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 408	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 336	-	-	-	-
TOTAL	96 829	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	100 125	-	-	-	-

Etat des provisions

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	459 970	403 106	244 000	-	619 076
Indemnités d'ancienneté et de fin de carrière	9 228 662	1 059 272	1 117 883	-	9 170 051
Chômage et retraite	7 490 521	5 005 880	7 490 521	-	5 005 880
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 970 080	87 294	1 867 866	-	189 509
TOTAL	19 149 233	6 555 552	10 720 269	-	14 984 516

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pour titres de participation	169 370	3 348	-	-	172 718
Pour comptes clients	22 580	6 593	8 274	-	20 899
TOTAL	191 950	9 941	8 274	-	193 617

TOTAL GENERAL	19 341 183	6 565 493	10 728 543	-	15 178 133
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	----------	-------------------

dont dotations et reprises					
- d'exploitations		6 562 145	10 728 543	-	
- exceptionnelles		3 348	-	-	
- Financières		-	-	-	

Une provision de 9.170 K€ correspond aux indemnités de départ à la retraite et indemnités d'ancienneté, dont 410 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 8.760 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

Cette provision a été calculée par un actuair e en utilisant la « méthode des Unités de Crédit Projetées » et en prenant pour hypothèses les données suivantes :

3 HYPOTHESES

3.1 Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2020 (rappel)
Taux d'actualisation :	0,98%	0,35%
Taux d'inflation	2,00%	1,75%
Taux de progression des rémunérations :	2,00%	1,50%
Dont valeur du point CCI	0,50%	0,50%
Taux de charges sociales :	65,00 %	62,50 %
Valeur du point CCI à la date de calcul	4,666 €	4,666 €

3.2 Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2020 (rappel)
Type de départ en retraite :	100% Départ volontaire du salarié	100% Départ volontaire du salarié
Age de départ en retraite :	Départ volontaire à l'âge auquel le salarié obtient les conditions d'âge et de durée pour liquider sa retraite sécurité sociale sans abattement (cf tableau ci-après)	
Age de début de carrière :		
• Cadres	23 ans	23 ans
• Non Cadres	21 ans	21 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 15-17	INSEE TD/TV 14-16
Loi de mobilité :		

Age	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres
Jusqu'à 29 ans	9,00%	6,00%	9,00%	6,00%
de 30 à 34 ans	7,00%	5,00%	7,00%	5,00%
de 35 à 39 ans	6,00%	4,00%	6,00%	4,00%
de 40 à 44 ans	4,00%	3,00%	4,00%	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%	2,00%	3,00%	2,00%
de 50 à 54 ans	1,00%	0,50%	1,00%	0,50%
de 55 à 59 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
59 ans et plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Une provision de 619 K€ correspond aux litiges dont 613 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

Passifs éventuels

La CCIMP avait déposé contre la CCIR PACA, consécutivement à la modification des modalités de répartition des recettes fiscales entre les CCIT de la CCIR PACA, trois recours en annulation contre :

- la délibération de l'AG du 30 juin 2016 sur le budget rectifié 2016
- la délibération de l'AG en date du 13 octobre 2016 sur le budget rectifié 2016
- la délibération de l'AG en date du 13 octobre 2016 sur le budget primitif 2017

Les demandes d'indemnisation portent sur une somme de 6.5 M€.

Sur les deux premiers recours, le jugement en première instance du 18 juin 2019 a été favorable à la CCIMP. La CCIR a fait appel de cette décision le 5 août 2019. Par un arrêt du 11 octobre 2021, une nouvelle décision a été favorable à la CCIR. La CCIAMP a décidé de se pourvoir en Cassation devant le Conseil d'Etat, celui-ci a été jugé recevable.

Il convient de noter que les CCI du Vaucluse, du Var, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes sont intervenues volontairement au soutien de l'appel formé par la CCIR.

En date du 1^{er} juin 2017, la CCIMP s'est désisté du troisième recours. Ainsi, à la date d'arrêté des comptes, les deux premières procédures sont en cours et l'issue ou les incidences potentielles d'une remise en compte du budget 2016 ne sont pas quantifiables.

Compte tenu d'une part des difficultés à estimer avec précision une éventuelle sortie de ressources pour la CCIR PACA et d'autre part des échanges en cours avec la CCIMP, ce risque a été considéré comme étant un passif éventuel et n'a pas donné lieu à l'enregistrement d'une provision en comptabilité.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des Echéances des Créances et des Dettes

<i>Etat des créances</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	79 657	-	79 657
TOTAL	79 657	-	79 657
Clients et comptes rattachés	635 076	635 076	-
Avances et acomptes versés sur commandes	36 170	36 170	-
Autres créances clients	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	150 152	150 152	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	75 510	75 510	-
Divers état et autres collectivités publiques	13 016 598	13 016 598	-
Charges constatées d'avance	118 172	118 172	-
TOTAL	14 031 678	14 031 678	-
TOTAL GENERAL	14 111 334	14 031 678	79 657

<i>Etat des dettes</i>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acompte reçus sur commande encours	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 834 705	1 834 705	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 557 851	7 557 851	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7 129 047	7 129 047	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	48 370	48 370	-	-
Autres impôts taxes assimilés	1 384 762	1 384 762	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 049	18 049	-	-
Autres dettes	1 654 984	1 654 984	-	-
Produits constatés d'avance	1 474 257	1 474 257	-	-
TOTAL	21 102 026	21 102 026	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	-	-	-	-

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

<i>Catégorie</i>	Mode	Durée
Construction (structure)	Linéaire	40 ans
Construction (ascenseurs)	Linéaire	15 ans
Construction (autres)	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Véhiculesautomobiles	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Licences	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Titres de Participation

<i>Entités</i>	Capital	Dernier exercice connu	Résultat du dernier l'exercice	% Capital détenu	Brut au 31.12.2020	Provision au 31.12.2021
BAS RHONE LANGUEDOC	29 588 779	2019	2 068 978	0,005%	1 585	-
CNR	5 488 164	2019	92 500 000	0,003%	152	-
CCI.FR	474 117	NC	NC	-	132	132
SAMENAR	1 142 271	2019	- 54 452	0,698%	7 972	2 356
WORLD TRADE CENTER (ex SOME CIN)	1 484 874	2021	- 91 282	0,564%	36 588	26 846
SA IAD	3 739 087	31/03/2021	49 456	5,198%	194 373	143 385
IRFEDD	46 740	2016	11 800	2,139%	1 000	-
				TOTAL	241 801	172 718

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs immobilières de placement

Les valeurs immobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Produits à Recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients	432 304
Créances fiscales et sociales	192 887
Autres créances	11 443 376
TOTAL	12 068 567

Charges à payer

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 205 806
Dettes fiscales et sociales	12 648 948
Autres dettes	800 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
TOTAL	14 655 471

Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	118 172
TOTAL	118 172

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 474 257
TOTAL	1 474 257

Au titre de chacune des conventions nées au cours de l'exercice, et se poursuivant sur l'exercice suivant, un compte « 487 Produits constatés d'avance » est utilisé pour faire état des travaux financés et non utilisés. Ces comptes sont ensuite extournés au 1^{er} jour de l'exercice suivant.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Produits Exploitations

<i>Produits</i>	Montant
TCCI	46 713 015
Ccir	5 586 781
Ccit	40 972 629
Complèment 2020	153 605
Subventions	476 459
Etat	- 42 622
Etat CUI	-
Région	129 219
Europe	284 730
Ademe	7 827
Cci	-
Autres	97 305
Produits issus du chiffre d'affaires	352 574
Reprises Provisions	16 634 539
Indémnité fin de carrière	883 337
Indémnité fin de carrière neutralisation Cci	941 090
Risques et charges	2 011 866
Risques et charges neutralisation Cci	382 400
Chômage et Retraite	7 490 521
Chômage et Retraite neutralisation Cci	4 564 323
Alloc.ancienneté	234 545
Alloc.ancienneté neutralisation Cci	118 182
Clients	8 274
Transferts de charges	64 065 352
Taxe Apprentissage	-
Autres Produits	- 112 261
TOTAL	128 129 677

Transferts de charges

Transferts de Charges

<i>MISE A DISPOSITION PERSONNEL CCI</i>	Montant
Salaires et charges sociales	64 034 103
Reprises Provisions (CP/CET)	-
TOTAL	64 034 103

<i>PERSONNEL CCIR</i>	Montant
Charges de personnel CCIR	31 249
TOTAL	31 249

<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	Montant
Refacturation aux CCIT	-

TOTAL	64 065 352
--------------	-------------------

TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES MAD

CCI ALPES DE HAUTE-PROVENCE	2 332 641
CCI HAUTES-ALPES	1 931 365
CCI NICE COTE D'AZUR	19 464 850
CCI DU VAR	9 632 011
CCI MARSEILLE-PROVENCE	19 998 833
CCI DU PAYS D'ARLES	2 599 737
CCI DE VAUCLUSE	8 074 666

TOTAL	64 034 103
--------------	-------------------

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant de 86 637 K€ sont en baisse de 10% par rapport au BE 2020.

Les Reversements aux CCIT sont en forte diminution de 8.919 K€ par rapport au BE 2020

Les autres achats et charges externes ont augmenté en raison de coûts moindres en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Résultat exceptionnel

Produits et Charges Exceptionnels

<i>Produits</i>	Montant
Client	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	243 117
Cession Actif	-
Autres	4 844
TOTAL	247 961

<i>Charges</i>	Montant
Frais Professionnels	-
Fournisseurs	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	5 000
Etat	-
Autres	-
TOTAL	5 000

Il est notamment lié pour 226K€ à la récupération de TVA et de Taxe sur salaires pour les exercices 2017 à 2019.

Impôt Société

Impôt Société

<i>Impôt société</i>	Montant
Année 2021	4 998
TOTAL	4 998

L'impôt société correspond à la fiscalisation des intérêts sur livrets, des dividendes et des locations de parking.

Engagements hors bilan

NEANT

Effectifs 31/12/2021

ETP dits 'théoriques' : 903 contre 923 au 31/12/2020